

La rétention adéquate

Informations sur le stockage de produits dangereux

Lors de la planification et la conception d'installations réalisées pour accueillir des produits dangereux, de multiples lois, consignes, règles techniques et réglementations sont à respecter. Nous avons rassemblé les éléments les plus importants que les gérants devront observer pour vous donner un premier aperçu.

Produits peuvent polluer l'eau

La catégorie de danger pour l'eau désigne le potentiel de danger pour l'eau.

Classe de danger pour l'eau	Mention
1	peu dangereux
2	dangereux
3	très dangereux

Volume de rétention

En général, le bac de rétention doit pouvoir contenir au moins 50% de la quantité totale stockée ou avoir un volume suffisant pour pouvoir recueillir le contenu du plus grand contenant. Les dimensions du bac de rétention dépendent de la plus grande de ces deux valeurs. Pour les périmètres de protection de captage d'eau potable ou des sites particulièrement sensibles, une réglementation exceptionnelle est en place/ il faut garantir 100% de la quantité totale stockée.

Stockage individuel ou en commun

Picto-grammes								
						uniquement groupe 1		
	○	×	○	×	○	×	○	○
	×	○	○	○	×	×	○	○
groupe 2 et 3								
	○	○	○	○	○	○	○	○
	×	○	×	×	×	×	○	○
	○	○	○	×	○	×	○	○
Aérosol/ Bombe à vaporiser	○	○	○	×	○	×	○	○
Carton, papier ou équivalent	×	×	×	×	×	×	○	○

X Interdiction ○ Autorisation

Sécurité grâce aux entreprises spécialisées dans la gestion et la fourniture d'eau

Seules des entreprises spécialisées, observées en permanence par des sociétés de contrôle indépendantes (par ex : TÜV, Dekra) sont autorisées à produire et monter des installations destinées au stockage de produits polluant l'eau ou inflammables.

Immatriculation obligatoire

Les bacs de rétention en acier doivent en accord avec le produit chimique. L'absence de corrosion doit être garantie et un contrôle périodique effectué.

Pour les bacs de rétention en matière plastique ou en acier dépassant les 1000 litres, l'Institut Allemand de Technologie délivre une homologation générale de fabrication.

Les autorisations jusqu'ici distribuées par les services de protection de l'environnement des régions restent valides.

Pictogrammes uniques à partir de 2009

Le Système général harmonisé (SGH) pour la classification et l'identification des produits chimiques est un système international d'étiquetage des matières dangereuses pour classer les dangers qui peuvent émaner de ces produits chimiques, ainsi que pour communiquer sur ces dangers en utilisant des pictogrammes uniques.

Anciens pictogrammes	Mention	Nouveaux pictogrammes
	dangereux pour l'environnement	
	nocif	
	reprotoxique, cancérigène	
	corrosif	
	toxique	
	inflammable	
	comburant	
	explosif	
-	gaz sous pression	